

tionnel sont vouées à l'échec, il y a lieu de croire que le Parlement aura peut-être un rôle à jouer dans un comité parlementaire institué à ce sujet. Mais quelle preuve y a-t-il que le Parlement ait entravé la réforme constitutionnelle au pays? Aucune, monsieur l'Orateur.

Il y a un autre grave problème, l'inflation. Dans quelle mesure le Parlement a-t-il entravé la lutte, si lutte il y a, du gouvernement actuel contre l'inflation? Je vous le demande, monsieur l'Orateur, dans quelle mesure? Il a fallu six mois au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) pour établir une commission, unique instrument proposé par le gouvernement pour combattre l'inflation. Peut-on dire que la législature actuelle a mis obstacle de quelque façon à une mesure du gouvernement destinée à combattre l'inflation? Nullement.

Des voix: Bravo.

L'hon. M. Stanfield: Nous pourrions aborder un autre problème, celui des disparités économiques, dont parlent si souvent le premier ministre (M. Trudeau) et d'autres représentants. Le Parlement a-t-il mis obstacle à la lutte du gouvernement contre les disparités économiques? Il a fallu un an au gouvernement pour présenter son projet de loi. Combien de temps le Parlement a-t-il mis à l'adopter, malgré les pouvoirs considérables conférés au ministre par le bill en question? Le Parlement n'a pas entravé le travail du gouvernement, monsieur l'Orateur.

Le Parlement freine-t-il l'élaboration d'une politique pétrolière ou d'une politique agricole raisonnable dans notre pays? Que dire de l'attitude du gouvernement à l'égard des affaires indiennes? Le Parlement a-t-il fait obstacle au gouvernement? Nous avons enfin pu obtenir une déclaration du ministre, il y a deux semaines, et maintenant nous n'avons pas l'occasion de la débattre.

Que dire de la réforme fiscale? Dès mon arrivée à la Chambre, à l'automne de 1967, le ministre des Finances d'alors, c'est-à-dire l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), a solennellement assuré au Parlement qu'un Livre blanc sur la réforme fiscale paraîtrait à une date aussi rapprochée que possible du début de janvier 1968. Nous sommes maintenant en 1969. On nous a promis ce Livre blanc avant le congé parlementaire. Maintenant on nous le promet pour l'été. Le Parlement a-t-il fait obstacle à la réforme fiscale?

Que dire de la guerre contre la pauvreté? Ma foi, je n'ai pas besoin de poser plus de questions, car il n'y a qu'une réponse: Le Parlement n'a empêché le règlement d'aucun

[L'hon. M. Stanfield.]

de ces problèmes. Le fait est que le gouvernement n'a su que faire pour adopter des programmes valables et efficaces. Le gouvernement n'a pas eu la moindre idée de la manière de procéder. Il est évident qu'il s'est montré extrêmement long à prendre des décisions.

Considérons la Commission des prix et des revenus. N'y a-t-il rien eu de semblable dans l'histoire du Parlement? Pensez qu'on a mis six mois à nommer cette commission. Pensez qu'on a mis un an et demi pour présenter un Livre blanc sur la réforme fiscale. Ils parlent de la lenteur du Parlement. Il est évident que le gouvernement est absolument incapable de prendre des décisions et de les présenter à la Chambre.

Passons maintenant au rapport Woods sur les affaires des anciens combattants. Où est le Livre blanc à ce sujet? Le gouvernement retarde-t-il les affaires des anciens combattants? Pas le moins du monde. Ces messieurs d'en face s'efforcent simplement de faire endosser au Parlement la responsabilité de leurs propres insuffisances. Ils ne s'en tireront pas à si bon compte.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Je le répète, ce gouvernement ne doit pas acquérir d'autres pouvoirs. Il abuse des modifications déjà introduites dans nos règlements pour expédier les travaux du Parlement. Autrefois, le gouvernement ou les ministres devaient s'expliquer sans détour. Le ministre devait donner une explication à la Chambre car s'il ne le faisait pas, son budget n'était pas adopté. Je ne propose pas qu'on en revienne là mais en ce temps-là, du moins, faisons-nous en sorte de permettre aux représentants du peuple d'obtenir des réponses directes du ministre. Ce n'est plus possible aujourd'hui. Ces messieurs se dissimulent derrière le Règlement de jour en jour et de semaine en semaine.

Lorsque nous essayons de savoir, auprès du premier ministre, par exemple, où en est l'état des discussions entre le gouvernement fédéral et les provinces au sujet de sa Déclaration des droits qu'il veut constitutionnaliser—ce qui, n'a-t-il pas cessé de répéter, est très important pour le pays—il refuse de faire une déclaration à la Chambre. Quand ce pauvre diable de ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) revient d'une réunion des ministres de l'OTAN et fait une déclaration à la Chambre, c'est tout simplement une non-déclaration. Il ne dit pas un mot qui vaille. Il y a un an, jamais il n'eût obtenu de la Chambre qu'elle adopte ses prévisions budgétaires sur la foi de ce genre de déclaration. Il